

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 septembre 2022

Présents : Mmes BASTIDE, BOUYSSI, CALMELS, CAZOR, RISPOSI
MM. ARSAC, BONNEFOUS, CALVET, DIEUDE, FORESTIER, MONTOYA, ROMIGUIERE, TEULIÈRE, VENE

Excusés : Mmes ALET, BERGOUGNOUX, COUVIGNOU, DURAND, M. GAYRARD

Monsieur Clément Teulière est désigné secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 15 juin 2022**

- **Intégration des voiries et espaces publics : lotissement les hauts de Fontbourgade**

M. le Maire indique que l'association des colotis du lotissement les hauts de Fontbourgade a adressé en Mairie un courrier demandant l'intégration dans le domaine public les voiries et espaces verts du lotissement. Il ne s'agit pas d'une intégration tout à fait ordinaire puisque le lotissement a plus de 10 ans, qu'il n'a pas été entretenu de façon suffisamment régulière, que les trottoirs sont dégradés, que les constructions ne sont pas toutes achevées et que si les réseaux d'assainissements sont jugés conformes par Rodez Agglomération, ce n'est pas le cas du bassin de rétention d'eau de pluie qui crée à chaque orage des désordres sur le chemin piétonnier descendant vers la Briane. Cette intégration dans le domaine public est cependant nécessaire afin d'assurer une égalité de traitement, en matière d'entretien des espaces verts et voiries, sur l'ensemble des lotissements communaux lorsque cette demande est faite. Après avoir entendu les explications de M. le Maire et après délibérations les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'intégration des voiries et espaces verts dans le domaine public
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette intégration

- **Plan de relance rénovation énergétique stade – salle polyvalente**

Mr le Maire indique, que suite au rapport établi lors du dernier contrôle de l'éclairage du stade Jean Seguin par la ligue de football, une mise aux normes est nécessaire pour le renouvellement de l'habilitation pour l'organisation de match en nocturne. Par ailleurs, la consommation électrique importante exigée par le type de projecteur actuellement en place, conjuguée à l'augmentation du coût de l'énergie, nous amène à envisager le changement de type de lampes au profit d'éclairage LED

Cette solution nous permet d'espérer un rapide retour sur investissement, puisqu'il limite considérablement les consommations mais aussi la maintenance, la durée de vie des lampes LED étant bien supérieure à celle des lampes installées actuellement.

La réflexion est aussi mener sur la salle polyvalente le coût croissant de l'énergie nous amène à adapter cet équipement à plusieurs niveaux :

- Remplacer l'éclairage actuel énergivore par un éclairage LED correspondant aux exigences des associations sportives.
- Moderniser le système ventilation- chauffage
- Installer un mode de contrôle des accès qui nous permette de réguler la température de chauffage et la durée de l'éclairage en fonction du type d'occupation

Ces deux projets nous permettront des économies sensibles qui iront au-delà des 30% attendus.

M. le Maire indique que des subventions peuvent être obtenues notamment auprès de l'ANS (agence nationale du sport) de la FFF (Fédération Française de Football) et du SIEDA. Il propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	ESTIMATION DES TRAVAUX		FINANCEMENTS			
	HT	TTC	ANS	FFF	SIEDA	Commune
Eclairage Salle Polyvalente	36 927,00 €	44 312,40 €	29 541,60 €			7 385,40 €
Gestion chauffage, ventilation et accès Salle Polyvalente	45 977,43 €	55 172,92 €	36 781,94 €			9 195,46 €
Eclairage stade	29 543,00 €	35 451,60 €	9 158,33 €	10 044,62 €	4 431,45 €	5 908,60 €
	112 447,43 €	134 936,92 €	75 481,87 €	10 044,62 €	4 431,45 €	22 489,46 €

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et après délibérations, les membres du conseil municipal à l'unanimité

- Approuve les travaux présentés ci-dessus
- Approuve le plan de financement
- A demander les subventions auprès des différents organismes
- Autorise M. le Maire à consulter les entreprises et à attribuer les marchés

- **Travaux école : avenant 1 lot 3 : ITE – Ravalement**

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Martins Façades titulaire du lot 3 du marché de mise en accessibilité et réaménagement de l'école des 4 rives doit réaliser des travaux supplémentaires non prévu au marché initial, d'enduit sur partie existante où des ouvertures ont été modifiées.

Ces travaux sont estimés à 1 505,00€ H.T.

Vu la nécessité de ces travaux M. le Maire propose d'approuver l'avenant n°1 présenté par l'entreprise

Après délibérations, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité l'avenant n°1 du lot 3 présenté par l'entreprise Martins Facades d'un montant de 1505.00 € H.T.
- L'acte d'engagement est donc modifié de la façon suivante :
nouveau montant du marché : 9 275.00 € H.T. soit 11 130.00 € TTC
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires

- **Convention Territoriale Globale : participation des communes à la gestion du groupement de commande**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par convention du 15 avril 2022 et délibérations conjointes, les communes de Druelle-Balsac, Le Monastère, Ste Radegonde et Sébazac-Concourès ont validé le groupement de commande pour une étude-diagnostic en vue de la rédaction d'une Convention Territoriale Globale.

D'un commun accord entre les élus de ces quatre communes, il a été confié à la Mairie de Sébazac-Concourès le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que le pilotage global de la démarche et la gestion administrative du projet.

Afin de prendre en compte les frais d'administration et de gestion de ce dossier, il est convenu que les communes de Druelle-Balsac, Le Monastère et Ste Radegonde versent à la commune de Sébazac-Concourès un forfait de 500.00 € chacune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le versement de 500€ à la commune de Sébazac-Concourès

- **modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire indique que suite au départ à la retraite d'un agent ATSEM principal de 2^{ème} classe le planning du personnel de l'école a été modifié :

- Une personne titulaire du CAP petit enfance, a été recrutée et exerce depuis la rentrée des classes un poste d'ATSEM à temps complet. Elle prépare le concours d'ATSEM mais en attendant, elle peut être nommée sur un poste d'agent social, grade de la FPT qu'elle peut intégrer sans concours.
- ◆ Un agent titulaire adjoint technique fait depuis cette rentrée scolaire davantage d'heures à l'école. Elle est titulaire sur un poste à temps non complet de 28h/sem. Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de son poste et de la nommer sur un poste à temps complet 35h hebdomadaire. L'agent accepte cette modification de quotité de travail. Cette modification doit être soumise à l'avis du comité technique du CDG

Monsieur le Maire propose donc la modification suivante du tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre :

Fermeture : - un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe temps complet 35h/sem

- un poste d'adjoint technique 28h/sem
- Ouverture : - un poste d'agent social temps complet 35h/sem
- un poste d'adjoint technique temps complet 35h/sem

Après avoir entendu les explications de M. le Maire les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les modifications du tableau des emplois comme présenté ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2022

- **Opération façades : approbation du règlement d'opération et du périmètre**

Monsieur le Maire indique que Rodez agglomération a choisi d'appuyer sa politique en faveur du patrimoine et de sa mise en valeur par des aides à la rénovation des façades afin de favoriser l'embellissement des villes, des bourgs, la restauration du patrimoine urbain et contribuer à la qualité du cadre de vie des habitants de l'agglomération. Pour cela, l'agglomération a décidé de mettre en place une opération Façades 2022- 2026 sur les communes de Druelle-Balsac, Le Monastère, Luc-la-Primaube, Olemps, Onet-le-Château, Sainte-Radegonde et Sébazac-Concourès. Ce dispositif soutenu par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée dans le cadre de la démarche Bourg-Centre apporte une aide financière pour la restauration et la valorisation des façades dans une logique de renouvellement urbain et de qualification urbaine et paysagère des centres bourgs, notamment anciens. Le conseil municipal par la délibération du 13 avril 2022 a approuvé le taux de participation, les enveloppes financières pour la

commune de Le Monastère il doit à présent approuvé le règlement administratif, technique et financier ainsi que le périmètre.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- approuve le règlement administratif technique et financier pour l'opération Façades
- valide le périmètre
- désigne M. le Maire pour siéger à la commission façades

- **Approbation du rapport d'activités de Rodez Agglomération**

M le Maire indique que Rodez Agglomération a fait parvenir son rapport d'activité par l'année 2021, il a été joint à la convocation chacun a pu en prendre connaissance

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport d'activité de Rodez Agglomération